TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-139 du 22 Mai 1992

portant rectificatif au Décret N°91-208 du 9 Septembre 1991 portant nomination au Grade d'Officier et Promotion des Personnels Officiers des Forces Armées Béninoises aux Grades Supérieurs pour l'année 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990 portant Création des Forces Armées Béninoises ;

VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-207 du 9 Septembre 1991 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs d'Officiers dans les Forces Armées Béninoises au titre de l'année 1991 ;

VU le Décret N°91-208 du 9 Septembre 1991 portant nomination au grade d'Officier et Promotion des Personnels Officiers des Forces Armées Béninoises aux grades supérieurs pour l'année 1991 ;

SUR Rapport du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Décret N° 91-208 du 9 Septembre 1991 portant nomination au grade d'Officier et Promotion des Personnels Officiers des Forces Armées Béninoises aux grades supérieurs pour l'année 1991, est rectifié comme suit uniquement en ce qui concerne le Lieutenant Jean-Baptiste VIGNON.

.../...

AU LIEU DE :

Lieutenant Jean-Baptiste VIGNON

L I R E

Lieutenant Jean-Pierre VIGNON

Article 2.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat Secrétaire
Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale,

Théophile NATA.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MDN 4 MF 4 DPE-DLC-INSAE 6 EMA-FAB 10 Autres Ministères 20 ENAT 10 DSI 4 CAB-MIL 6 DGN 10 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DCCT-ONEPI-CGONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 ENA 2 Intéressé 2.-